

Communiqué de presse 16 octobre 2021

La Défenseure des droits et la CNCDH appellent le gouvernement à mener une politique globale de lutte contre la pauvreté

En France, plus de 10 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté, dont trois millions d'enfants. La crise sanitaire et les confinements successifs ont amplifié les phénomènes de précarisation, provoquant une aggravation des conditions de vie déjà dégradées pour les familles les plus pauvres et exposant de nouveaux publics à la pauvreté. Ainsi, en 2020, huit millions de personnes ont eu recours aux distributions alimentaires, le nombre de bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) a augmenté de 7,5%, et des milliers d'étudiants connaissent la précarité et décrochent de leurs études.

A l'occasion de la journée mondiale du refus de la misère, la Défenseure des droits et la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) rappellent que la situation de pauvreté constitue une des principales entraves dans l'accès aux droits, enferme les personnes concernées dans une stigmatisation et une marginalisation intolérables, et les prive de leur capacité à agir.

Les personnes pauvres davantage fragilisées par la crise sanitaire.

Les personnes pauvres ont été affectées de manière disproportionnée par la pandémie. Dès le début de la crise sanitaire, la Défenseure des droits et la CNCDH ont alerté sur la dégradation de leurs conditions de vie et d'accès aux droits. Elles ont appelé les pouvoirs publics à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour pallier les effets négatifs engendrés par la crise sanitaire et par les dispositifs mis en place pour lutter contre la pandémie. Si certaines mesures ont été adoptées, les deux institutions, préoccupées par les difficultés auxquelles sont confrontées les personnes pauvres, jugent urgent d'élaborer une politique globale de lutte contre la pauvreté seule à même de rendre effectifs l'ensemble de leurs droits.

Adopter une approche fondée sur les droits et reconnaître les capacités d'agir des plus pauvres.

Au premier rang des politiques favorisant l'accès aux droits de toutes et tous, l'égal accès à l'ensemble des services publics doit être affirmé comme une priorité dans l'ensemble des champs de l'action publique. Plus globalement, l'approche globale de lutte contre la pauvreté ne sera efficace que si elle se fonde sur les droits, notamment les droits au logement, à l'éducation, à l'accès aux soins et au travail, en respectant les principes de participation et d'autonomisation. Devront être associés, à tous les niveaux, les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale et leurs représentants à l'élaboration des politiques, aux processus de décisions et à l'adoption de mesures les concernant. Cette approche doit conduire à se défaire des logiques de simple assistance et à refonder les dispositifs pour permettre la participation et l'autonomisation des personnes concernées.

La pauvreté et l'indignité ne se soulagent pas, elles se combattent par le droit, en faisant respecter les droits. C'est une urgence démocratique. A laquelle il ne sera possible de faire face qu'en associant les personnes concernées, en respectant leur dignité et leur pouvoir d'agir.

Dimanche 17 octobre, journée mondiale du refus de la misère

A l'invitation d'ATD Quart-Monde, Claire Hédon, Défenseure des droits, et Jean-Marie Burguburu, président de la CNCDH, seront aux côtés de nombreuses personnalités sur le parvis des droits de l'homme à Paris, dimanche après-midi 17 octobre.